

PROGRAMME 30 : Petites et moyennes entreprises

OBJECTIF DU PROGRAMME

Permettre aux PME d'utiliser davantage et de manière plus efficace les stratégies de gestion des actifs de propriété intellectuelle afin de renforcer leur compétitivité, notamment dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition.

ENJEUX ET STRATÉGIES

La principale difficulté rencontrée dans le cadre de ce programme continue d'être que, d'une manière générale, les responsables de l'élaboration des politiques, les organismes de soutien et de financement des PME et les PME elles-mêmes, d'une manière générale, ne se rendent pas compte du rôle que joue la gestion des actifs de propriété intellectuelle dans leur compétitivité. Les PME n'utilisent pas le système de la propriété intellectuelle ou le font mal. La plupart recourent davantage à des méthodes informelles de protection qu'au système officiel de propriété intellectuelle. Des connaissances insuffisantes, le coût élevé (y compris les frais de justice) et la complexité du système de la propriété intellectuelle sont souvent invoqués pour expliquer le mauvais usage que les PME font de la propriété intellectuelle. La plupart des partenaires des PME au sein de l'État, du secteur privé et de la société civile ne sont pas totalement convaincus du rôle et de l'importance de la gestion des actifs de propriété intellectuelle dans la réussite des PME, c'est ce que confirme de récentes enquêtes et études effectuées pour la plupart dans les pays développés. Aussi les PME, dépendantes comme elles le sont des connaissances, sont-elles vulnérables dans l'environnement actuel hyperconcurrentiel, de plus en plus international et qui fait fortement appel à la propriété intellectuelle. Ces difficultés sont encore aggravées par l'absence d'informations sur la propriété intellectuelle qui soient d'un coût raisonnable, faciles à obtenir et faciles à gérer, et l'absence de services de soutien, d'orientation et de consultation qui soient fournis dans un langage que les PME puissent facilement comprendre. De plus, l'absence d'un agent de liaison efficace qui permette des échanges avec le grand nombre d'institutions hétérogènes d'appui aux PME qui existent dans un grand nombre de pays crée un problème de communication. Aussi, pour atteindre comme il convient les objectifs du programme, faudrait-il bénéficier d'une plus grande souplesse dans l'utilisation des voies de communication et des agents de liaison pour établir des partenariats avec les institutions d'appui aux PME.

Le programme des PME tendra à sensibiliser les responsables de l'élaboration des politiques, les organismes de soutien et de financement des PME ainsi que le secteur des entreprises à l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle en vue de renforcer la compétitivité des PME. Il encouragera les gouvernements à mettre l'accent, dans toutes les politiques et stratégies pertinentes, sur la gestion des actifs de propriété intellectuelle et la promotion de l'innovation pour renforcer la capacité des PME à utiliser le système de la propriété intellectuelle afin de renforcer leur compétitivité. Il mettra également l'accent sur le renforcement des capacités des organismes de soutien aux PME et d'autres partenaires des PME à fournir à ces dernières des informations et des services en rapport avec la propriété intellectuelle. D'une manière générale, le programme encouragera a) l'élaboration des politiques à partir d'observations factuelles, b) l'utilisation efficace de l'environnement TIC y compris les produits multimédias et les vidéoconférences, c) les partenariats secteur public-secteur privé, notamment ceux qui créent des synergies et permettent des actions collectives efficaces pour sensibiliser les PME, d) la création de versions nationales fondées sur des versions internationales de contenus et d'éléments axés sur le marché concernant la gestion des actifs de la propriété intellectuelle de l'OMPI.

En particulier, pour relever les enjeux signalés plus haut, le programme sera exécuté dans le souci :

- de comprendre les besoins des PME en matière de propriété intellectuelle notamment a) en identifiant les entraves à une bonne utilisation du système de propriété intellectuelle, b) en décelant des lacunes dans les services fournis dans ce domaine aux PME, c) en évaluant la qualité/l'efficacité du contenu et des services actuels tendant à sensibiliser les PME et à renforcer leur capacité, d) en identifiant les bonnes/meilleures politiques et pratiques nationales et institutionnelles pour aider les PME à accéder à la gestion des actifs de propriété intellectuelle et à utiliser le soutien et les services fournis

et e) en analysant les études de cas sur l'utilisation et la non-utilisation de la propriété intellectuelle par les PME. À cet égard, les réponses reçues des 78 offices nationaux de propriété intellectuelle dans le cadre de l'évaluation effectuée par l'OMPI en 2008-2009 des besoins des PME en matière de propriété intellectuelle serviraient à aider les États membres à élaborer des stratégies et des plans nationaux en matière de propriété intellectuelle fondés sur des projets et adaptés aux PME. Il est également proposé d'aider à élaborer une ou plusieurs méthodologies harmonisées permettant d'entreprendre ces enquêtes ou études de manière à ce que les résultats obtenus soient comparables dans le temps et d'un secteur ou d'un pays à l'autre;

- d'encourager l'élaboration de politiques permettant d'intégrer la gestion des actifs de propriété intellectuelle dans les stratégies visant à promouvoir l'innovation et la compétitivité des PME en renforçant la sensibilisation et les capacités des responsables de l'élaboration des politiques en ce qui concerne le rôle que joue la gestion des entreprises fondée sur la propriété intellectuelle dans le développement économique, y compris le cadre international de la propriété intellectuelle et les flexibilités qu'il prévoit, notamment en faisant effectuer des enquêtes et/ou des études, en recueillant des données sur les meilleures pratiques de soutien aux PME faisant appel à la propriété intellectuelle, en envoyant des missions d'expert et/ou en organisant des rencontres de responsables d'élaboration des politiques et la préparation de documents d'information et de formation;
- de sensibiliser et de renforcer la capacité des inventeurs, des créateurs, des entrepreneurs, des PME, des universités, des organismes de recherche-développement et des organismes de soutien aux PME en matière de gestion des actifs de propriété intellectuelle. Des efforts seront également déployés à l'intention des investisseurs et des établissements financiers afin de leur permettre de mieux évaluer la valeur des actifs de propriété intellectuelle au moment de décider d'investir dans les PME ou d'apporter à ces dernières un appui financier. Pour les industries de la création, il viendra compléter l'aide apportée en matière de droit d'auteur dans le cadre du programme 3 en mettant en œuvre des programmes visant, d'une part, à sensibiliser davantage ces industries à l'utilisation des autres instruments du système de la propriété intellectuelle dans l'intérêt de devenir plus compétitives et, d'autre part, à renforcer leurs capacités d'utiliser ces instruments. Une aide sera fournie grâce au site Web des PME de l'OMPI, du bulletin des PME, des missions d'expert, de l'organisation de rencontres (telles que des forums, des séminaires, des ateliers et des conférences), des programmes d'apprentissage à distance sur la gestion des actifs de propriété intellectuelle s'appuyant sur l'instrument multimédia IP PANORAMTM et grâce à la participation à des rencontres organisées par d'autres dans le but de renforcer la compétitivité des PME, ce qui exigera, dans toutes les langues de l'ONU, la création et la diffusion de produits sur papier et multimédias nouveaux et/ou améliorés concernant la gestion des actifs de propriété intellectuelle. Dans toute la mesure du possible, une assistance sera fournie sous forme d'un système intégré d'assistance technique fondée sur les projets qui tendra pour l'essentiel à former les formateurs en vue d'obtenir un effet multiplicateur supérieur.

Objectif stratégique III : Favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement

OBJECTIF STRATÉGIQUE	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS D'EXÉCUTION ET BUTS À ATTEINDRE	NIVEAUX DE RÉFÉRENCE
III	Sensibilisation accrue des PME et des organismes de soutien aux PME à la gestion des actifs de propriété intellectuelle et sensibilisation des responsables de l'élaboration des politiques à l'intérêt qu'il y a à prendre en compte la propriété intellectuelle dans les stratégies nationales traitant de la compétitivité des entreprises	<p>Nombre accru de PME et d'organismes de soutien aux PME qui estiment que le site Web du programme, les publications nouvelles/antérieures et les 12 modules de l'instrument multimédia IP PANORAMA™ leur servent dans leur travail</p> <p>Nombre accru de pays demandant une adaptation et/ou la traduction dans leur langue nationale de publications et de modules de l'instrument PANORAMA™</p> <p>Nombre d'études nationales citées comme source de référence dans l'élaboration des politiques</p> <p>Nombre de citations renvoyant aux publications du programme et à l'instrument IP PANORAMA™</p> <p>Demande accrue d'un contenu plus original en matière de propriété intellectuelle à des fins commerciales dans les publications</p>	<p>Niveau de référence à établir au cours de l'exercice biennal</p> <p>Une trentaine de publications et d'outils numériques traduits/adaptés</p> <p>Aucune étude n'a été menée à son terme concernant les stratégies nationales de compétitivité</p> <p>Niveau de référence à établir au cours de l'exercice biennal</p>

OBJECTIF STRATÉGIQUE	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS D'EXÉCUTION ET BUTS À ATTEINDRE	NIVEAUX DE RÉFÉRENCE
III	<p>Renforcement de la capacité des organismes de soutien aux PME, y compris les universités et les organismes de formation des PME, à fournir à leurs bénéficiaires des informations, un soutien et des services consultatifs en matière de propriété intellectuelle</p>	<p>Nombre accru d'organismes de soutien aux PME fournissant des services et des informations en matière de propriété intellectuelle</p> <p>Nombre d'organismes de soutien aux PME, y compris des universités, utilisant des documents de l'OMPI ou des documents fondés sur des produits de l'OMPI pour leurs services de sensibilisation et de renforcement des capacités</p> <p>Évaluation de la satisfaction des PME pour les services consultatifs fournis par les organismes de soutien aux PME</p>	<p>Nombre d'organismes de soutien aux PME fournissant des services et des informations en matière de propriété intellectuelle d'ici la fin de 2009</p> <p>Niveau de référence à établir au cours de l'exercice biennal.</p> <p>Nombre d'organismes de soutien se livrant à des activités utilisant des documents de l'OMPI pour sensibiliser à la propriété intellectuelle d'ici la fin de 2009</p> <p>Niveau de référence à établir au cours de l'exercice biennal</p>
III	<p>Renforcement de la capacité des responsables de l'élaboration des politiques à formuler des politiques, à mettre au point et à exécuter des projets en matière de gestion des actifs de propriété intellectuelle</p>	<p>Référence accrue à la gestion des actifs de propriété intellectuelle dans les déclarations, les discours et les directives émanant des responsables de l'élaboration des politiques</p> <p>Nombre de projets mis au point et exécutés par des gouvernements pour promouvoir une gestion d'entreprise reposant sur la propriété intellectuelle</p>	<p>Niveau de référence à établir au cours de l'exercice biennal</p> <p>Niveau de référence à établir au cours de l'exercice biennal</p>

LIENS AVEC D'AUTRES PROGRAMMES

Ce programme sera mis en œuvre en étroite coopération avec le programme 1 (brevets), le programme 2 (marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques), le programme 3 (droit d'auteur et droits connexes), le programme 4 (savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques), le programme 5 (système du PCT), le programme 6 (systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne), le programme 7 (arbitrage, médiation et noms de domaine), le programme 8 (coordination du Plan d'action pour le développement), le programme 9 (Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés), le programme 10 (coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie), le programme 11 (Académie de l'OMPI), le programme 14 (services mondiaux d'information), le programme 16 (études, statistiques et analyse économiques), le programme 17 (promouvoir le respect de la propriété intellectuelle) et le programme 18 (la propriété intellectuelle et les défis mondiaux).

LIENS AVEC LE PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

Ce programme comprend des activités relatives aux recommandations n^{os} 1, 2, 4, 5, 6, 10, 11, 12, 34 et 41 adoptées dans le cadre du Plan d'action pour le développement.

RESSOURCES*

Programme 30 Petites et moyennes entreprises

(en milliers de francs suisses)

	Budget	Budget	Différence	
	2008-2009 révisé	2010-2011 proposé	Montant	%
A. Ressources en personnel				
Postes	1 945	2 379	434	22,3
Agents temporaires	222	377	155	70,1
Consultants	432	538	106	24,6
Contrats de louage de services	52	157	105	201,2
Stagiaires	9	48		
Total, A	2 659	3 499	840	31,6
B. Autres ressources				
<i>Voyages et bourses</i>				
Missions de fonctionnaires	288	300	12	4,2
Voyages de tiers	100	330	230	230,0
Bourses	--	--	--	--
<i>Services contractuels</i>				
Conférences	30	70	40	133,3
Honoraires d'experts	18	40	22	122,2
Publications	10	90	80	800,0
Autres	399	350	(49)	(12,3)
<i>Dépenses de fonctionnement</i>				
Locaux et entretien	--	--	--	--
Communications et autres	45	40	(5)	(11,1)
<i>Matériel et fournitures</i>				
Mobilier et matériel	17	5	(12)	(70,8)
Fournitures	1	5	4	455,6
Total, B	908	1 230	322	35,5
TOTAL	3 567	4 729	1 162	32,6

* En ce qui concerne le nombre de postes affectés à ce programme, on est prié de se reporter au tableau de l'annexe II.